TEFAL GARANTIE

ARTICLES CULINAIRES/MOULERIE/AUTOCUISEURS

La Garantie TEFAL

TEFAL garantit ses poêles et casseroles, ustensiles de cuisine et autocuiseurs TEFAL ainsi que leurs accessoires contre tout défaut de matière ou de fabrication, pendant **2 ans** à partir de la date d'achat ou de livraison, dans le pays de l'achat. En cas de problème, l'utilisateur doit contacter le service Consommateur TEFAL local, dont les coordonnées se trouvent sur le mode d'emploi du produit, ou sur l'emballage, ou dans la liste de pays correspondante figurant dans le chapitre Garantie sur **www.tefal.com**. Après réception du produit, confirmation de la garantie et de la défectuosité, un produit neuf ou équivalent sera envoyé en échange, ou une réparation sera effectuée dans le cas des autocuiseurs. Selon les termes de cette Garantie, TEFAL n'a pas d'autre obligation que de remplacer le produit défectueux.

Exclusions

Cette garantie commerciale ne couvre pas les dommages dus à des chocs, à une mauvaise utilisation, au non respect des instructions d'utilisation et d'entretien, ou à une modification ou réparation non autorisée du produit. Elle n'inclut également pas l'usure normale du produit, ni les cas suivants :

- surchauffe, exposition prolongée à la chaleur d'une flamme ou à vide
- tous accidents liés à un feu, une inondation, etc…
- usage professionnel ou sur un lieu de travail
- produit ayant reçu des chocs ou ayant chuté
- dommage dû à des chocs thermiques
- taches, décoloration ou rayures à l'intérieur ou à l'extérieur
- entrée de poussière ou d'insectes dans le produit
- remplacement régulier de pièces consommables (joints, piles ...)
- verre ou céramique endommagés

Détails de la garantie des articles culinaires avec revêtement anti-adhésif

Le revêtement anti-adhésif est aussi garanti pendant 2 ans contre la formation de cloques et le décollement. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation incorrecte ni les cas listés ci-dessus. TEFAL garantit que le revêtement anti-adhésif est conforme à la réglementation relative aux matériaux en contact avec les aliments.

Garantie complémentaire inox (limitée aux produits avec étoile(s) gravée(s) sur le fond)

Les produits TEFAL en inox identifiés par une étoile (★) ou deux étoiles (★★) gravées sur le fond du récipient, ont une garantie de 5 ans pour (★) ou une garantie de 10 ans pour (★★) à partir de la date d'achat ou de la date de livraison, contre tout défaut de matière ou de main d'œuvre **lié à l'acier inoxydable** à condition que le produit ait été utilisé conformément aux recommandations du fabricant. Cette garantie ne couvre pas les dommages liés à une utilisation inappropriée ou résultant de chocs, chutes, jaunissement ou bleuissement, ni les autres cas d'exclusion listés ci-dessus dans la garantie TEFAL.

Garantie complémentaire pour les produits Jamie Oliver en inox

Les produits Jamie Oliver by TEFAL en inox ont une garantie de 10 ans à partir de la date d'achat ou de la date de livraison contre tout défaut de matière ou de main d'oeuvre **lié à l'acier inoxydable** à condition que le produit ait été utilisé conformément aux recommandations du fabricant. Cette garantie ne couvre pas les dommages liés à une utilisation inappropriée ou résultant de chocs, chutes, jaunissement ou bleuissement, ni les autres cas d'exclusion listés ci-dessus dans la garantie TEFAL.

Précisions pour la gamme Ingenio-5 (comme indiqué sur l'emballage du produit): caractéristiques de la garantie pour la poignée amovible *INGENIO-5*

La poignée amovible *Ingenio-5* est garantie par TEFAL pendant **10 ans,** à partir de la date d'achat, contre tout défaut de matière ou de fabrication.

Exclusions spéciales pour la poignée amovible *Ingenio-5* :

-Utilisation avec un récipient d'une marque autre que TEFAL
-Nettoyage au lave vaisselle
-Brûlures causées par une flamme
-Utilisation pour soulever une charge supérieure à 10 Kg
-Utilisation dans un four

Garantie complémentaire pour autocuiseurs

Les autocuiseurs TEFAL peuvent être apportés/envoyés directement à un Partenaire Service Agréé TEFAL (liste & adresses disponibles sur www.tefal.com) pour réparation pendant & après la période de garantie.

Les autocuiseurs TEFAL ont une garantie étendue à 10 ans à partir de la date d'achat ou de la date de livraison, contre tout défaut de matière ou de main d'œuvre **lié à la cuve ou tout défaut prématuré de la base métallique** à condition que le produit ait été utilisé conformément aux recommandations du fabricant. Cette garantie ne couvre pas les dommages liés à une utilisation inappropriée ou résultant de chocs, chutes ou à l'utilisation du produit dans un four.

Il faut noter que la durée de vie normale du joint, de la soupape de sécurité, de la soupape de fonctionnement, des poignées et du joint d'indicateur de pression est limitée. Ces pièces sont exclues de la garantie de 10 ans et devront être remplacées périodiquement. Les accessoires tels que le panier, le support panier, le minuteur (si le produit en est équippé) et le plat vapeur sont garantis pendant 2 ans seulement.

Droits des Consommateurs et informations complémentaires

Cette garantie commerciale de TEFAL n'affecte ni les droits légaux dont bénéficie tout consommateur légalement, qui ne sauraient être exclus ou limités, ni les droits légaux envers un distributeur auprès de qui aurait été acheté un produit. Cette garantie donne au consommateur des droits spécifiques, et le consommateur peut par ailleurs bénéficier des droits particuliers qui peuvent varier en fonction de l'Etat ou du pays. Le consommateur peut faire usage de ces droits de son seul fait. Pour plus de détails vous pouvez consulter www.tefal.com. Si vous avez des questions vous pouvez tout d'abord contacter notre service consommateurs pour obtenir de l'aide et des conseils.